



MAIRIE DE SALLES D'ANGLES

2026-128

République Française
Département de la Charente
Commune de Salles d'Angles

ROUTE BARRÉE SAUF RIVERAINS
Voie Communale N°309
RUE DE CHANTECAILLE

A R R Ê T É

Le Maire de la commune de Salles d'Angles,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu le code de la Route et notamment les articles R110, R411, R412, R414, R431 ;

Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L2212.1 à L2212.4, L130-5, L411-1;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie - signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié le 31 juillet 2002 ;

Vu la demande de GUINTOLI Saintes représentée par Katleen CURCURU – TSA 70011 – 69134 DARDILLY CEDEX, en date du 09 août 2026, pour des travaux de création de bordures et caniveau, rue de Chantecaille VC309 ;

Afin d'assurer la sécurité des usagers et des agents affectés au chantier, il y a lieu d'interdire la circulation, sur la voie communale n°309 / rue de Chantecaille. Les véhicules à qui s'applique cette interdiction pourront emprunter les routes adjacentes.

A R R Ê T É

ARTICLE 1^{er} – À partir du 31 août 2026, jusqu'au 29 septembre 2026, la circulation et le stationnement de tous les véhicules et poids lourds seront interdits, rue de Chantecaille, pendant la durée des travaux, en raison de création de bordures et caniveau.

ARTICLE 2 - La signalisation du chantier sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié le 31 juillet 2002 et à la charge de l'entreprise.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune ainsi qu'à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 4 - MM. le Maire de la Commune,

Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Charente,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

À Salles d'Angles, le 13 AOÛT 2026.



Le Maire, Marcel GERON